

Demander un relevé de notes en étant défaillant ?

Par **Rossy**, le **23/07/2015** à **19:14**

Bonjour,

Votre avis sur ma situation m'intéresse.

J'ai décidé de me réorienter en droit à la rentrée prochaine en plein deuxième semestre d'économie-gestion et je ne voyais pas l'utilité d'aller aux partiels dudit semestre (c'est une décision assez discutable je l'admets mais bon ce qui est fait est fait x)). Je suis donc défaillant pour le semestre 2. Pour autant, est-il possible pour l'administration de me donner un relevé de notes, malgré ma défaillance ? J'aimerais conserver une trace de cette année.

Merci d'avance pour vos réponses, [smile3]
Rossy

Par **Emillac**, le **23/07/2015** à **21:59**

Bonjour,

Et pourquoi ne pas poser la question directement à votre administration ?

Parce que supposons que, nous, on vous dise que "oui, c'est possible" et qu'elle ne soit pas d'accord, vous allez leur dire : "Pourtant, sur Juristudiant, on m'a certifié que..."

Par **Rossy**, le **23/07/2015** à **22:51**

Bonjour Emillac,

Merci de m'avoir répondu.

Je prévois évidemment de poser la question sur place mais cela ne rend pas vos impressions, que personne ne peut utiliser concrètement dans la vie "réelle", inintéressantes ^^ !

Par **Visiteur**, le **23/07/2015** à **23:56**

Bonsoir,

A mon avis oui. Il n'y a pas de raison que l'on vous le refuse. Ce sera juste mentionné défaillant dessus dans les matières où vous ne vous êtes pas présenté (enfin je suppose j'en

'ai jamais essayé moi-même).

Mais comme l'a si bien dit Emillac, il n'y a que votre Administration qui peut vous le confirmer.

Par **Emillac**, le **24/07/2015** à **01:12**

Bonsoir,

C'est une évidence, bien d'accord !